

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025****Membres en  
exercice :**

27

**Membres  
présents :**

21

**Date de  
convocation**

02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - D. LIBES - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - M. JOUMOND - G. CLOCHER - C. GIORGINI - E. PALMA - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

**Procurations :**

B. GUILLOT à D. LIBES  
O. REY à J. DANON  
S. ABBES à J-L LUSTENBERGER  
F. ORTS à B. DUFAY  
A. LORNE à M. JOUMOND  
A. HERVIEUX à L. CAPANNINI

**Secrétaire** : Magali JOUMOND

**DELIBERATION N° 14080425** : FINANCES - Versement d'une subvention à la compagnie Libre d'Esprit  
RAPPORTEUR : Henri GARCIA

Depuis 2023, la commune de Caumont-sur-Durance a souhaité s'engager avec la compagnie Libre d'Esprit dans un projet de résidence artistique et de médiation culturelle intitulé « la traversée de Caumont ».

L'expérience artistique, culturelle et festive menée par la compagnie Libre d'Esprit cherchant à relier culture et loisirs pour tous, pour les enfants, les jeunes et les adultes pendant l'été a été un succès. Il s'agissait de créer du lien social entre les habitants des différents quartiers en leur proposant de participer à des actions artistiques et culturelles menées par des artistes sur leur territoire.

Afin de lui permettre de poursuivre cette médiation culturelle, il est proposé à l'Assemblée de verser une subvention de 3000 euros, nonobstant la mise à disposition de matériel municipal dont elle pourrait avoir besoin.

Le Conseil municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 22-110423 en date du 11/04/2023 et la délibération n° 01-190324 en date du 19/03/2024,

- **DECIDE** le versement à la Compagnie Libre d'esprit une subvention d'un montant de 3000 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la Commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA -  
I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT - D. LIBES – O. REY -  
B. DUFAY - N. MALLEM – A. MULAS - S. ABBES – M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER  
- F. ORTS – C. GIORGINI - E. PALMA - A. HERVIEUX – C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P.  
GROSJEAN – P. CHABAS - C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 08 avril 2025

Le Maire  
Claude MOREL



La Secrétaire de séance  
Magali JOUMOND

A blue ink signature of Magali JOUMOND, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.